

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2008

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 22 septembre 2008, au lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Mme Christèle WILLER, Maire, suite à l'invitation adressée à tous les membres le 16 septembre 2008 et affichée au panneau des publications à la même date.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Christèle WILLER, MM. Roger OBERMEYER, José MEYER, Christophe GOETSCHY, Sébastien PETER, Mmes Eve GOETSCHY, Pierrette ARDENTI, Françoise BARRAUT, Marie-Jeanne BAUMANN, Véronique HERTER et Claudine MUNCH et MM. Daniel ALLEMANN, Bernard BOEGLIN, Romain CHASSARD.

ABSENTS EXCUSES :

M. Rochdi BOUHELAL qui a donné procuration à Mme Christèle WILLER

Mme le Maire ouvre la séance à 20 heures et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Puis, le quorum étant atteint, elle invite les élus à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2008**
2. **AFFAIRES GENERALES**
 - 2.1 Autorisation de signature du Contrat Enfance et Jeunesse avec la Caisse des Allocations Familiales
 - 2.2 Mise en place d'un conseil des sages
3. **PERSONNEL COMMUNAL**
 - 3.1 Mise en place d'un système de tickets restaurants au profit du personnel communal
 - 3.2 Contrat assurance groupe
4. **AFFAIRES FINANCIERES**
 - 4.1 Décisions modificatives
5. **SALLE POLYVALENTE**
 - 5.1 Nouveaux tarifs de location de la salle polyvalente
6. **RAPPORTS DES COMMISSIONS**
7. **DIVERS**

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2008

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de la séance susvisée et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet du procès-verbal, Mme le Maire propose au conseil d'approuver ce dernier.

Après délibération, le procès-verbal de la séance du 23 juin 2008 est approuvé à l'unanimité des membres présents et est signé séance tenante.

2. AFFAIRES GENERALES

2.1 AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE AVEC LA CAISSE DES ALLOCATIONS FAMILIALES (C.A.F.)

Mme le Maire rappelle aux conseillers que la C.A.F. de Mulhouse subventionne la convention d'accueil pour 8 enfants signée avec le centre périscolaire de Hégenheim. Elle rappelle que cet accueil périscolaire coûte 16.000 € à la Commune pour une année scolaire. Une aide est obtenue par la signature d'un contrat enfance et jeunesse. Elle demande ensuite aux conseillers l'autorisation de signer le contrat enfance et jeunesse avec la C.A.F.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents autorise Mme le Maire a signé un contrat enfance et jeunesse avec la Caisse des Allocations Familiales (C.A.F.) de MULHOUSE.

Mme le Maire signale que le montant de cette aide s'élève à environ 2.370 € en 2008 et à environ 7096 € pour 2009.

2.2 MISE EN PLACE D'UN CONSEIL DES SAGES

Afin de bénéficier de l'expérience des aînés, Mme le Maire indique qu'elle souhaite mettre en place un conseil des sages. Ce comité uniquement consultatif de réflexions et de conseils présidé par Mme le Maire qui peut consulté le conseil des sages pour tout problème d'intérêt communal. Les membres du conseil des sages débattent sur les sujets qui leur sont soumis par le Maire et rapportent leurs réflexions directement au Maire.

Elle propose ensuite que Mme Georgette BOUQUOT, MM. Gilbert GOETSCHY, Gilbert MATHIEU et François WILLER soient désignés comme membres du conseil des sages. Elle indique que ces personnes faisaient toutes partie du conseil municipal à différentes périodes de 1977 à 2001 et que c'est un des raisons qui a motivé le choix de la municipalité.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve la création d'un conseil des sages et décide que Mme Georgette BOUQUOT, MM. Gilbert GOETSCHY, Gilbert MATHIEU et François WILLER soient désignés en tant que membres de ce conseil des sages.

3. PERSONNEL COMMUNAL

3.1 MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE TICKETS RESTAURANTS AU PROFIT DU PERSONNEL COMMUNAL

Mme le Maire indique que depuis la loi du 2 février 2007 les collectivités locales sont tenues de proposer à leurs agents des prestations d'action sociale. Celles-ci peuvent prendre plusieurs formes. Elle indique ensuite qu'aucune mesure n'a été prise à ce jour.

Elle propose aux conseillers de mettre en place un système de tickets restaurants en faveur du personnel communal. Elle précise que le personnel communal a été consulté et qu'il est favorable à ce système. Plusieurs simulations de coût pour la commune ont été réalisées et étudiées.

Mme le Maire propose aux conseillers :

- la mise en place d'un système de tickets restaurants à compter du 1^{er} décembre 2008
- de fixer à 6 € la valeur d'un ticket
- de fixer la participation de la commune à 4 € par ticket
- de fixer la période d'attribution à 6 mois par an
- de définir le nombre de chèques attribués tous les 2 mois comme suit :
 - 15 tickets pour le personnel à temps complet

- 14 tickets pour le personnel à 90 %
- 8 tickets pour le personnel à 50%

Elle indique que le coût pour la Commune s'élèvera à environ 1.968 € par an.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve la mise en place d'un système de tickets restaurants en faveur du personnel communal selon les modalités précitées. Ces modalités d'attribution seront revalorisées automatiquement en fonction des évolutions du cadre réglementaire. Ces dispositions seront applicables dès décembre 2008, renouvelables par tacite reconduction jusqu'à nouvel ordre de l'assemblée délibérante. Cette dépense sera couverte annuellement par les crédits budgétaires. Mme le Maire est autorisée à signer la convention pour la fourniture de tickets restaurants avec la société ACCOR SERVICES – 20 Place des Halles – Tour Europe à STRASOURG (67000).

3.2 CONTRAT ASSURANCE GROUPE

Mme le Maire informe les conseillers que les informations concernant ce sujet ne sont pas parvenues à temps en mairie. Ce point sera donc étudié lors d'une prochaine réunion.

4. AFFAIRES FINANCIERES

4.1 DECISION MODIFICATIVE – ACHAT INFORMATIQUE DE L'ECOLE -

Mme le Maire indique que suite à des achats de matériel informatique pour l'école il convient d'approuver le virement de 300 € du compte 2188 « autres immobilisations corporelles » sur le compte 205 « concessions et droits similaires, brevets, licences... »

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve le virement de 300 € du compte 2188 « autres immobilisations corporelles » sur le compte 205 « concessions et droits similaires, brevets, licences... ».

4.2 DECISION MODIFICATIVE – SITE INTERNET -

Mme le Maire indique qu'il convient d'approuver le virement de 1.300 € du compte 020 « dépenses imprévues » en investissement sur le compte 205 « concessions et droits similaires, brevets, licences... ». Ceci suite à l'installation du site internet.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve le virement de 1.300 € du compte 020 « dépenses imprévues » en investissement sur le compte 205 « concessions et droits similaires, brevets, licences... », ceci suite à l'installation du site internet.

4.3 DECISION MODIFICATIVE – PERISCOLAIRE -

Mme le Maire indique qu'il convient d'approuver le virement de 4.000 € du compte 6615 « Intérêts des comptes courants » sur le compte 62878 « remboursement de frais à d'autres organismes ». Ceci pour le paiement du centre périscolaire de Hégenheim pour la prestation assurée de septembre à décembre 2008.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve le virement de 4.000 € du compte 6615 « Intérêts des comptes courants » sur le compte 62878 « à d'autres organismes ». Ceci pour le paiement du centre périscolaire de Hégenheim pour la prestation assurée de septembre à décembre 2008.

5. SALLE POLYVALENTE - NOUVEAUX TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE -

M. C.GOETSCHY informe les conseillers que la commission salle polyvalente a décidé d'augmenter les tarifs de location de la salle polyvalente, afin de s'aligner sur les tarifs pratiqués par les autres communes. Il distribue une nouvelle grille tarifaire aux membres du conseil municipal. Il en explique ensuite les grands changements et demande aux conseillers d'approuver cette nouvelle grille tarifaire.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve la nouvelle grille tarifaire (voir ci-dessous).

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Tarifs applicables à compter de 1^{er} septembre 2008 au 31 août 2009

GRANDE SALLE ALBERT SCHWEITZER	Habitants ou Sociétés de Buschwiller	Personnes ou Sociétés extérieures
Avec cuisine et bar annexe	310 €	1 500 €
Location à caractère social	gratuite	gratuite
Location avec entrée payante		1 700 €
Réception apéritive (1 jour)	150 €	400 €
Location supplémentaire des Associations de Buschwiller	160 € (1 ^{ère} location gratuite)	
Forfait chauffage	60 €**	60 €**
Nettoyage des locaux	100 €***	100 €***
LOCATION DU BAR	Habitants ou Sociétés de Buschwiller	Personnes ou Sociétés extérieures
Réunions des sociétés et amicales	Location gratuite	40 €
Location du Bar sans cuisine	100 €	235 €
Location du Bar avec utilisation cuisine et chambre froide	150 €	300 €
Location à caractère social	gratuite*	gratuite*
Forfait chauffage	50 €**	50 €**
Nettoyage des locaux	50 €***	50 €***
Forfait pour pratique d'une activité collective par une association ou un particulier	3 € de l'heure	3 € de l'heure
SALLE DE SPORT ALBERT SCHWEITZER	Habitants ou Sociétés de Buschwiller	Personnes ou Sociétés extérieures
Forfait pour la pratique d'un sport collectif et par un particulier pour 44 semaines	5 € de l'heure	5 € de l'heure
Location à l'heure pour location ponctuelle :	10 € de l'heure	10 € de l'heure
La casse se paie	Selon délibération du 8 décembre 2003	

Légende:

* Gratuité après accord des commissions " associations et salle polyvalente et finances"

** Forfait chauffage pour la période d'hiver: du 16 septembre au 14 mai.

*** Pour des locaux restitués sales, ce montant sera facturé d'office

6. RAPPORTS DES COMMISSIONS

6.1 COMMISSION COMMUNICATION

Mme le Maire indique que cette commission travaille actuellement sur le premier exemplaire du bulletin municipal ainsi que sur l'élaboration du site internet et précise que la société In Connexion de Huningue a été choisie pour élaborer le site internet ceci pour un montant de 1.297,66 €.

6.2 COMMISSION URBANISME

▪ Permis de construire accordés pour la construction de maisons individuelles

- M. & Mme Eric DISS, construction d'une maison individuelle, en section 16, parcelle 500 et 497, rue des Fleurs.

▪ Permis de construire refus tacite : délai 3 mois dépassé

- M. & Mme WENTZINGER, construction d'une maison individuelle, cadastré en section 10, lot n°14, les prés verts.

▪ Permis de construire refusé, divers motifs en rapport avec le P.O.S. et le règlement du lotissement :

- Mme Isabelle TRITSCH, construction d'une maison individuelle, cadastré en section 10, lot n°10, les prés verts.

- Mlle SCHUELLER – M. FERRARI, construction d'une maison individuelle, cadastré en section 10, lot n°4, les prés verts.

- Mlle KOENIG – M. GOETSCHY, construction d'une maison individuelle, cadastré en section 10, lot n°2, les prés verts.

- M. & Mme Jean-Marie MENSCH, construction d'une maison individuelle, cadastré en section 10, lot n°5, les prés verts.

- M. & Mme CONTASSOT, construction d'une maison individuelle, cadastré en section 10, lot n°6, les prés verts

▪ Permis de construire modificatif refusé

- SCI Aline représentée par MM. BRENGARTH et KARADAG, modifications sur maisons 1, 2 et 3, cadastré en section 4, parcelles n°73, 74 et 75

- SCI Aline représentée par MM. BRENGARTH et KARADAG, modifications sur maisons 1, 2 et 3, cadastré en section 4, parcelles n°73, 74 et 75

▪ Déclarations préalables accordées

- M. Patrice NAAS, 12 rue de l'église, abri de jardin et piscine

- M. Roger BOETSCH, 35 rue des Vosges, installation de capteurs solaires

- Mme Michèle MONTENACH-BOUHELAL, 2A rue des Fleurs, recouvrement d'une terrasse existante

- M. Antoine SIGRIST, 2 rue du Jura, diverses modifications extérieures

- M. Fabien CAËL, 11 rue des Vosges, création de fenêtres de toit

▪ Déclaration préalable refusée

- M. Didier JEHL, 4 rue des Fleurs, piscine

- M. Thierry STEPHAN, 18 rue de Hégenheim, Création d'une nouvelle entrée et extension d'un balcon existant et transformation d'une véranda

- M. Daniel CHASSARD, 2 Chemin d'Attenschwiller, Pergola

- M. Jacky NADJAR, 40A rue de Wentzwiller, abri de jardin

▪ Droit de Préemption

Demandeur : Maître BROM, Notaire à HEGENHEIM

Pour le compte de : Mme Danielle OTT

Au profit de : M. Aloyse GOEPFERT

Localisation du bien : Cadastré en section 4, parcelle 143/73 d'une superficie de 1302 m².

Prix de cette vente amiable: 5.950 €

Demandeur : Maître GIROD, Notaire à MULHOUSE
 Pour le compte de : Immobilière Arc-en-ciel
 Au profit de : M. Vincenzo CONSTANZO
 Localisation du bien : Cadastré en section 17, parcelle 291/1 6 145 6 146 lot n° 1 d'une superficie de 500 m².
 Prix de cette vente amiable: 111 500 €

Demandeur : Maître LANG, Notaire à HEGENHEIM
 Pour le compte de : M. MERGUI / Mlle CHRISTNACHER
 Au profit de : M. THUET / Mlle LAGEYRE
 Localisation du bien : Cadastré en section 16, parcelle 438/25 d'une superficie de 765 m².
 Prix de cette vente amiable: 145.000 €

Demandeur : Maître STEHLIN, Notaire à HIRSINGUE
 Pour le compte de : M. & Mme HERBST
 Au profit de : SCI CEVIN
 Localisation du bien : Cadastré en section 2, parcelles 86 et 87 d'une superficie totale de 1.113 m².
 Prix de cette vente amiable: 250.000 €

▪ **Lotissement les Prés Verts**

M. R.OBERMEYER indique que la déclaration d'achèvement du lotissement est toujours en attente pour diverses raisons. Le bac de rétention des eaux pluviales n'est pas encore achevé, un deuxième forage doit être fait dans les prochains jours. Aujourd'hui même la D.D.A.F. a donné son accord pour ce bac. M. OBERMEYER précise que la municipalité doit s'interroger sur l'entretien d'un tel bac en précisant que les eaux pluviales du week-end du 13 septembre ne se sont toujours pas écoulées. M.B.BO EGLIN indique que ce bac a été conçu selon des statistiques sur les pluies décennales. M. R.OBERMEYER lui répond que l'on ne doit plus se baser sur ces statistiques puisque les pluies sont de plus en plus violentes. Il précise qu'il est en contact avec la C.C.3.F. Mme P.ARDENTI et M. B.BO EGLIN lui répondent que l'écoulement des eaux pluviales n'est pas de la compétence de la C.C.3.F. Mme le Maire et M. R.OBERMEYER leur indiquent que selon le rapport de la commission environnement du 25 juin dernier « l'assainissement concerne la gestion des eaux usées comme celles des eaux pluviales. Il peut être collectif et/ou utiliser des techniques plus ou moins localisées ».

M. R.OBERMEYER indique que tous les permis de construire déposés pour l'instant sont refusés (délai tacite et non-respect des dispositions du règlement du lotissement et du P.O.S.).

Pour finir il indique qu'AMS INGENIERIE exige que les entreprises procèdent à un nettoyage du site et aux réparations des bordures du trottoir qui ont été esquinées lors de la mise en place de l'enrobée, avant la signature du certificat d'achèvement des travaux.

▪ **Lotissement SOVIA**

M. R.OBERMEYER indique que le trottoir du lot 8 a été rehaussé d'une bordure afin que les eaux pluviales ne débordent plus sur la parcelle de M. SOMMER située en contrebas. En réponse à M. B.BO EGLIN, M.R.OBERMEYER indique que le certificat de réception du lotissement ne sera pas signé avant que le problème des eaux pluviales soit résolu.

▪ **SCI ALINE - Rue de Wentzwiller**

Les deux demandes de permis modificatifs ont été refusées. Les travaux sont toujours arrêtés. M. KARADAG a demandé à rencontrer les différents responsables de la D.D.E.

▪ **Cimetière**

Le saule pleureur a été élagué, mais tôt ou tard il faudra songer à l'enlever entièrement car l'arbre est mort. Mme ARDENTI et M. B.BO EGLIN répondent que cela fait longtemps que ce problème se posait. M. R.OBERMEYER indique également que des études sont en cours pour la mise en place de monuments cinéraires, plus adaptés selon lui qu'un columbarium. Pour finir il indique qu'un nouveau cahier des charges pour le cimetière devra être mis en place dans les prochaines années (il cite en exemple le problème des conifères encerclant une tombe).

6.3 CORRESPONDANT DEFENSE : M. R.OBERMEYER

M. R.OBERMEYER rappelle que depuis janvier 1999 tous les jeunes doivent se faire recenser en mairie dès l'âge de 16 ans. Les données issues du recensement faciliteront leur inscription sur les listes électorales et à la journée d'appel et de préparation à la défense. En fin de journée d'appel et de préparation à la défense un certificat leur est remis. Ce certificat est exigé pour les examens et les concours soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, BAC etc...).

6.4 COMMISSION ENVIRONNEMENT

- L'entretien des chemins ruraux sera poursuivi pour environ 2.000 €. Des représentants agricoles ont proposé leurs services pour qu'un entretien et des réparations soient faites par leurs soins. Les matières premières seraient fournies par la Commune à hauteur du budget alloué.
- Le nouvel agencement des fleurs a permis à la commune de décrocher le 1^{er} prix au concours des villages fleuris. Félicitations aux agents communaux.
- Des devis vont être demandés afin de rénover le talus longeant l'église vers le nouveau cimetière.
- Les agents communaux se rendront à une formation permettant l'habilitation électrique du 20 au 22 octobre prochain. Seul M.BIHR possédait cette habilitation.
- La commission consultative communale de la chasse s'est réunie le 27 août dernier. Aucun problème particulier n'a été soulevé.
- S.I.A.E.P. : De nouvelles normes de l'O.M.S. sont en places. Les membres du S.I.A.E.P. sont frustrés de ces nouvelles normes car suite aux restrictions d'eau des dernières années, un nouveau puits avait été mis en place. L'eau est toujours de bonne qualité.
- Le comité précédent avait souhaité que M. Jean-Paul THOMA soit nommé président honoraire. Ceci a été fait le 15 septembre dernier.

6.5 COMMISSION SALLE POLYVALENTE / FÊTES

M. C.GOETSCHY indique qu'il a constaté ce matin même qu'une partie du carrelage s'est soulevé au 1er étage. Les Ets VENTURA sont déjà venus sur place. M. B.BO EGLIN indique que ce problème s'était déjà posé il y a quelques années. MM. C.GOETSCHY et R.OBERMEYER lui répondent qu'aucune chape n'avait été mise en place au moment de la construction de la salle pour des raisons d'économies et c'est pour cela que ces problèmes se posent à présent.

M.C.GOETSCHY indique également que les serrures sont à vérifier, certaines posent des problèmes. Les barilletts sont usés. Mme le Maire indique que l'ensemble devra être revu afin de permettre une facilité d'utilisation pour les associations.

6.6 COMMISSION SECURITE : RAPPORTEUR M. S.PETER

- Le D.E.A. est opérationnel. Il a été branché sur le réseau électrique et téléphonique.
- La commission a décidé de réaliser le traçage des places sur le parking de la maison communale et sur le parking se situant au croisement de la rue des Vosges et de la rue de l'Eglise. Le cabinet BEREST a été consulté.
- Des demandes de devis ont été effectuées pour des indicateurs de vitesse et des feux rouges. Suite au passage de la D.D.E., il nous a été conseillé de réaliser une étude générale de sécurité par un cabinet spécialisé. La D.D.E. nous fournira des adresses.
- Suite au passage de l'APAVE, les thermocouples des appareils de cuisson à la salle polyvalente et à la maison communale vont être vérifiés.
- La commission a décidé qu'un électricien sera présent lors du prochain passage de l'APAVE pour les vérifications électriques.

- La commission a rappelé que la petite salle A.SCHWEITZER était mise à disposition des associations pour leurs réunions, ceci malgré sa non-conformité et l'arrêté municipal n°38 / 2005 interdisant sa location. Une solution devra être rapidement trouvée.
- Un devis a été réalisé pour l'implantation de quatre poteaux incendie. Ce devis s'élève à 20.500 €. La commission a décidé d'en réaliser 1 par an. Le premier sera sans doute réalisé en fin d'année selon le budget.
- Suite à de nombreuses plaintes des parents d'élèves, la commission a décidé d'interdire le stationnement le long du mur du bâtiment mairie-école (rue de Wentzwiller). L'achat des panneaux est en cours, tout comme l'établissement de l'arrêté
- Suite à la chute d'un scooter sur la voie publique à cause de la présence de grains de blé sur la chaussée, il est rappelé que la mairie n'est pas responsable en cas d'accidents. Il appartient à chacun de prévenir la mairie ou l'agriculteur en cause en cas de céréales sur la voie publique.
- Un arceau a été commandé pour barrer le chemin menant à la salle polyvalente à côté du dépôt des pompiers. Des clés seront remises aux locataires de cette salle pour pouvoir ouvrir l'accès en cas de manifestations.

6.7 COMMISSION SCOLAIRE : RAPPORTEUR M. R.CHASSARD

- L'équipe enseignante est composée comme suit : Mme Sandra CANTAREL (cycle1) qui assure également la direction. Mme Laetitia JENN a la charge du cycle 2 et Mme Aurélie CLEMENTZ s'occupe du cycle 3.
- Les effectifs à la rentrée sont les suivants : cycle 1 comprend 20 élèves (7 PS – 7 MS – 6 GS). Le cycle 2 est composé de 13 élèves (4 CP – 9 CE1). Le cycle 3 comprend 17 élèves (8 CE2 – 3 CM1 – 6 CM2). Soit un total de 50 élèves.
- Concernant l'accueil périscolaire, M. R.CHASSARD indique que de nombreuses demandes sont parvenues en mairie. 12 enfants scolarisés à Buschwiller profitent du périscolaire. Les demi journées de mardi midi et jeudi midi sont complètes (8 enfants).
- Les fournitures ont été prises en charge par la commune. Les commandes passées par les enseignantes devront être visées par la Mairie.
- Le port du baudrier sera rendu obligatoire pour les enfants.
- Des panneaux interdisant le stationnement rue de Wentzwiller aux abords de l'école ont été commandés.
- Le contrat d'entretien de la photocopieuse avec la société DYCTAL a été reconduit pour un an.
- Des devis pour l'installation de stores ou de climatisation ont été demandés et sont à l'étude.
- Une chaînette sera installée dans le sas devant l'ascenseur à la demande de la Directrice, afin que les enfants n'accèdent pas au D.E.A. et à l'ascenseur durant les récréations.
- Du matériel informatique a été acheté ainsi que du mobilier pour la BCD.

6.8 C.C.A.S. : RAPPORTEUR MME E.GOETSCHY

- Deux permanences pour la banque alimentaire se tiendront à BUSCHWILLER. Le 28 novembre par Mme CANTAREL à l'école et le 29 novembre par les membres du C.C.A.S. en mairie.
- La fête des seniors aura lieu le 6 décembre prochain. La fête des bébés aura quant à elle lieu le 13 décembre.

7. DIVERS

- Mme V.HERTER indique que le chemin rural menant au verger-école est dans un très mauvais état. Mme le Maire et M.J.MEYER en prenne note et indique que ce problème sera réglé au plus vite.
- Mme le Maire félicite M.B.BOEGLIN qui est devenu grand-père d'une petite Chloé.

- Mme le Maire fait un rappel de l'Etat-Civil actuel à savoir : deux reconnaissances d'enfants avant la naissance, six naissances, deux mariages, huit décès.
- Mme le Maire informe les conseillers que la commission administrative, chargée de la révision des listes électorales est composée de Mme Georgette BOUQUOT, nommée par M. le Président du tribunal de grande instance de MULHOUSE et de M. Alain SCHWEITZER, nommé par M. le Sous-Préfet de MULHOUSE.
- Mme le Maire indique qu'il a été demandé à la douane fera des rondes régulières aux alentours de la salle polyvalente.
- Mme le Maire adresse ses félicitations à M.J.MEYER et aux agents communaux pour l'obtention du 1^{er} prix du concours des villages fleuris.
- Mme le Maire indique qu'elle proposera MM. Gilbert GOETSCHY et Aloyse GOEPFERT en tant que délégués EBM.

Pour finir Mme le Maire souhaite avoir une pensée pour Mme Andrée ENDRESS, membre de la commission communication qui est actuellement hospitalisée.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Mme le Maire lève la séance 20 h 45.

Signature des membres présents